

Département Santé Publique et Environnementale

Commune : L'EPINE Site : Le Devin

Coquillage surveillé : Huîtres

CONTRÔLE SANITAIRE DES ZONES DE PÊCHE A PIED DE LOISIR

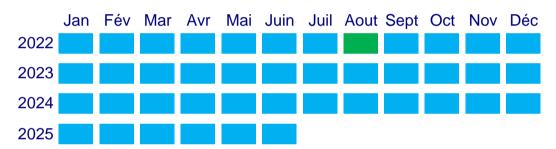
Classement du site au 1er janvier 2025 (basé sur les analyses 2022/2023/2024)

pêche à pied
Autorisée



La pêche à pied peut être pratiquée sans risque sanitaire. La consommation directe des coquillages est possible.

HISTORIQUE DE LA QUALITÉ DU SITE



RÉSULTAT DU DERNIER PRÉLÈVEMENT

DATE: **26 juin 2025**

RÉSULTAT : <67 Escherichia coli (UFC / 100 g CLI)

INTERPRÉTATION SANITAIRE : Qualité Correcte

<i>E.coli /</i> 100g	Inférieur ou égal à 230	Entre 230 et 700	Entre 700 et 4600	Supérieur à 4600
Qualité	Correcte	Moyenne Légère contamination	Médiocre Contamination significative	Mauvaise Forte contamination
Pratique de la pêche	Autorisée sans restriction	Autorisée, mais cuisson recommandée	Autorisée, mais cuisson indispensable	Interdite

Conseils pratiques:

- Ne pas pêcher de coquillages après un épisode de fortes pluies.
- Eloignez-vous des rejets, des émissaires, des zones de mouillage.
- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche.
- -Transportez et conservez les coquillages au frais (max10°C).
- Consommez les coquillages moins de 24 h après la pêche et assurezvous qu'ils sont restés vivants jusqu'à leur préparation.

La Roche-sur-Yon, le 1 juillet 2025

P/ La Directrice de la Santé Publique et Environnementale L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Donis PEDEGER



Informations complémentaires : www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr - Mail : ARS-PDL-SE-EAUX-LOISIRS@ars.sante.fr Agence Régionale de Santé- Délégation Territoriale Vendée -185 bd Maréchal Leclerc -85023 La ROCHE-SUR-YON Tél. 02 72 01 57 36

INFORMATIONS A AFFICHER A LA MAIRIE